



Pau, le 23 janvier 2023

DHG 2023-2024:

toujours en pression sur nos établissements

Le CSAA (Comité social administratif académique, ex CTA) s'est tenu mercredi 18 janvier, poursuivant la politique « managériale » de **suppressions et/ou d'attributions en « flux tendus »**

Les 1ères lourdes difficultés sont posées :

- **en lycée**, le « retour » des mathématiques en classes de 1ère n'est pas d'emblée financé; les moyens horaires seront alloués en fonction du nombre d'élèves constaté lors des inscriptions, vraisemblablement en juin. En classe de seconde, selon le BO, 1h supplémentaire sera attribuée aux élèves « en difficulté », 1 heure non financée dans la DHG, donc à rémunérer a priori en HSE (rappel : elles sont, comme les HSA, moins rémunérées que les heures-cadre des ORS, 18 ou 15h). Comment a-t-on pu concevoir que nos élèves pourraient se passer d'un enseignement substantiel de maths, au cœur de la « société de connaissance » ? L'inéluctable rétropédalage gouvernemental se fait de façon totalement insatisfaisante, tant pour les élèves et leurs inégalités sociales de réussite, que pour les enseignant-e-s- dans leur ensemble (cf. DHG insuffisante, donc propre à induire de la « concurrence » entre disciplines, et à dégrader encore davantage les conditions de travail et d'emploi).

- **en collège**, la suppression, annoncée dans la presse, de la technologie permettrait de compenser l'attribution d'heures de français et de maths. Dans l'immédiat, rien, dans le dernier BO du 12 janvier ne permet cette suppression.

A l'heure où les besoins de reconsidération des moyens dédiés au service public d'EN sont criants, tant pour les élèves et leur familles que pour tou-te-s les personnels, la poursuite obstinée de cette **politique néo-libérale est désormais littéralement, concrètement, insupportable !**

Contre la suppression de la Technologie en Sixième

Le ministère a annoncé, encore une fois par voie de presse, son intention de supprimer l'enseignement de technologie en 6ème. Cette décision n'a été ni présentée, ni discutée dans aucune instance de dialogue social avec les organisations représentatives. C'est la continuité de **gouvernance par le mépris** que l'actuel Ministre assume.

Pour financer le nouvel accompagnement des élèves en mathématiques ou en français, aux contours très flous (et avec recours plus qu'hypothétique aux professeur-es des écoles), et le loger dans les 26 heures élève par semaine, le ministre fait le choix de supprimer une discipline pourtant initiée au primaire, et à l'importance sociale évidente.

C'est encore la restriction budgétaire (suppressions d'emplois et pénurie de professeur-e-s de technologie) qui motive cette décision, nullement une considération pédagogique. Elle va mettre **en danger** les **postes** des collègues qui pourraient se retrouver en complément de service dans un autre établissement à la rentrée, voire être victimes d'une mesure de carte scolaire.

L'**urgence** est à la **baisse des effectifs** par classe pour mieux accompagner les élèves dans leurs apprentissages et à la **revalorisation des métiers** de l'enseignement pour juguler la crise de recrutement, **non à la suppression des moyens** et de l'offre d'enseignement.

SNES-FSU, SNEP-FSU, SE-UNSA, SNFOLC, SGEN-CFDT, CGT Educ'action, SNALC et Sud Education demandent au ministre de revenir sur son initiative et rappellent qu'aucun texte réglementaire ne la permet. Dans les conseils d'administration des collèges portant sur la répartition de la DHG 2023, **adoptons des motions et signons** la pétition : <https://www.change.org/p/non-%C3%A0-la-suppression-de-l-enseignement-technologique-en-6%C3%A8me> . L'organisation des enseignements ne saurait être bouleversée à la dernière minute sans concertation ni prise en compte des conséquences pour les personnels concernés.

Bac 2023: le 25 janvier contre les épreuves en mars!

Le SNES-FSU participe, avec d'autres organisations syndicales, à l'action initiée par plusieurs associations de spécialistes (APSES, APPEP, APLV, UdPPC, UPBM, APBG, APLettres, APSMS, APHG, CNARELA) pour exiger le report des épreuves de spécialités en juin pour la session 2023. Rendez-vous le mercredi 25 janvier devant le ministère pour un rassemblement « **bac en mars, la course impossible !** ».

Mobilisations

Salaires et conditions de travail

La journée du 17 janvier dans l'EN a rappelé qu'il nous faut obtenir des augmentations de **traitement** (et pas seulement d'indemnités et primes), a minima pour compenser l'inflation forte de ces deux dernières années et le rattrapage salarial des 20 dernières. Des augmentations de traitement pour tou-te-s les agent-e-s et pas seulement les « débuts de carrière ». Dans notre département, les « milieux et fins de carrière » sont particulièrement nombreux-ses.

Des augmentations **sans contrepartie** : nous, enseignant-e-s, CPE, autres personnels éducatifs, sociaux et sanitaires, n'avons cessé depuis 20 ans d'absorber toujours plus de charges : nombre d'heures, d'élèves, changements intempestifs et non concertés de programmes, innovations "péda" et éducatives (inclusion sans moyens corrects), charges administratives... Le gouvernement est indécent à nous demander désormais de signer un Pacte, après nous avoir contraint-e-s au **surtravail** et la **dégradation** progressive mais très lourde des conditions de travail.

Retraites :

grève majoritaire contre le projet de réforme régressif

La grève a été suivie à plus de 70% dans l'Éducation nationale, tous niveaux confondus. A Bayonne et Pau, se sont déroulées deux manifestations massives de près de 30 000 personnes. Une mobilisation inégalée depuis celle de 2006 contre le CPE.

L'intersyndicale nationale et des organisations de jeunesse a appelé à une nouvelle journée nationale de grèves et de manifestations interprofessionnelles le mardi **31 janvier**.

Dans l'intervalle, l'intersyndicale départementale appelle à **poursuivre et intensifier la mobilisation**, en organisant des AG pour construire la poursuite nécessaire de la lutte, par toutes les actions mobilisatrices possibles (tractages, informations sur les alternatives de financement, l'histoire des pensionner...), y compris la grève reconductible.

Sécurité au travail

Ne jamais rester isolé-e !

Ce qu'il faut impérativement faire **en cas de menaces** :

Lundi matin 16 janvier, un grave incident a eu lieu au collège Clermont de Pau « La boîte mail d'un collégien de Clermont a été piratée et a envoyé une alerte à la bombe à un groupe d'enseignants via Pronote »

<https://www.larepubliquedespyrenees.fr/pyrenees-atlantiques/pau/alerte-au-college-clermont-de-pau-ce-que-l-on-sait-13699670.php>

Si dans le cadre de nos métiers, nous sommes confronté.e.s à des courriels dont le contenu menace, directement indirectement notre intégrité, physique et/ ou morale, ou à des propos menaçants, il faut impérativement, quoi que nous en pensions, quoi que nous ressentions personnellement, **alerter immédiatement et impérativement l'administration**, puis enclencher la procédure, de l'**accident imputable au service**.

Il faut également rédiger une **fiche SST** (santé et sécurité au travail) Le registre de santé et de sécurité au travail (RSST) est un document obligatoire (art.3-2 décret 82-453) qui doit être mis à disposition de tous les personnels de l'établissement. C'est dans ce registre que seront consignées toutes les remarques et suggestions relatives à des situations que l'on pourrait considérer comme anormales ou susceptibles de porter atteinte, soit à l'intégrité physique et à la santé des personnes, soit à la sécurité des biens.

Il faut enfin demander la **protection fonctionnelle** <https://portail-creteil.colibris.education.gouv.fr/demande-de-protection-fonctionnelle/>

Les **enjeux** sont à la fois **collectifs** : recenser tous les évènements non acceptables au travail, et **individuels** (qu'en sera-t-il à l'avenir, ne serait-ce que sur le plan psychologique, dont les traumatismes peuvent avoir des effets fortement différés, et qu'il faudra alors prendre en charge médicalement, sanitaires ?).